



N° de résolution
ou annulation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 11 septembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 11 septembre 2017, à 19 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller William Martinez est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Kim Verdant-Dumouchel, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe et des communications.

2017-09-247

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 septembre 2017, tel que rédigé.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2017, tel que rédigé :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LÉGISLATIF

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017
- 3.2 Dépôt de la correspondance

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Ratification du mouvement de personnel pour le mois d'août 2017
- 4.2 Ratification d'embauches au poste de recrue-pompier

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste de déboursés et transferts budgétaires numéro 2017-09
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier pour le mois d'août 2017 et autorisation de paiement

COMITÉS DE GESTION

6. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1

7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

- 7.1 Ouverture de la soumission sur invitation 2017-008-TP et octroi de contrat – Fourniture de sel sur la route



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

- 7.2 Ouverture de soumission sur invitation 2017-009-TP et octroi de contrat – Fourniture d'abrasif
- 7.3 Approbation du bon de commande TP-000190 et TP-000195 et autorisation de paiement – Marquage Sud-Ouest 2013
- 7.4 Approbation du bon de commande TP-000203 et autorisation de paiement – Addénergie
- 7.5 Demande au ministère du transport pour une réduction de la vitesse dans les zones scolaires de la municipalité

8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

- 8.1 Approbation de l'ordre de changement no 8 – Amec Foster Wheeler et autorisation du signataire

9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

- 9.1

10. LOGEMENTS SOCIAUX

- 10.1

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Demande de dérogation mineure numéro 2017-09 pour le lot 4 654 864 (109, rue E.-Aubry)
- 11.2 Demande de dérogation mineure numéro 2017-10 pour le lot 4 458 257 (60 à 66, rue P.-J. Lemoyne)
- 11.3 Demande de remboursement - Dérogation mineure numéro 2017-08 pour le lot 4 458 258 (52 à 58, rue P.-J. Lemoyne) et dérogation mineure numéro 2017-10 pour le lot 4 458 257 (60 à 66, rue P.-J. Lemoyne)

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Demande d'aide financière – Prémamanuelle Au pays enchanté inc.
- 12.2 Demande d'aide financière – Kin Ball Sud-Ouest
- 12.3 Demande d'aide financière – Club de l'Âge d'or de Saint-Polycarpe

13. RÉGLEMENTS

- 13.1

14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1

15. PAROLE AUX CONSEILLERS

16. PAROLE AU MAIRE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-248

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 est déposé devant ce conseil.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal
de la séance ordinaire du 14 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2017/08/18	Porte-parole du comité de pilotage des municipalités	Demande de dérogation au RPEP de la part de 230 municipalités	Gérard Jean, maire de Lanoraie
2017/08/21	Directeur général des élections du Québec	Nouveautés législatives	Hélène Lachance, directrice
2017/08/16	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Aide financière – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal	Laurent Lessard, ministre

2017-09-249

RATIFICATION DE MOUVEMENT DE PERSONNEL POUR LE MOIS D'AOÛT 2017

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie le mouvement de
personnel énuméré dans le rapport du mois d'août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-250

RATIFICATION D'EMBAUCHES AU POSTE DE RECRUE-POMPIER

Suite à la recommandation du Comité de sélection,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie les embauches de Maxime
Gamelin, Laurent Barsalou et Sylvain Chartrand à titre de recrue-pompier. Le
salaire annuel sera versé conformément à la grille tarifaire adoptée par la
résolution numéro 2016-12-406.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-251

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2017-09

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

2017-09-252



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés et transferts budgétaires inscrits à la liste numéro 2017-09 au montant de 371 978,74 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2017-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LE MOIS D'AOÛT 2017 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 201,25 \$ pour le mois d'août 2017, est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois d'août 2017 d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 201,25 \$ à Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

D'AUTORISER cette dépense et le paiement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-253

OUVERTURE DE LA SOUMISSION SUR INVITATION 2017-008-TP ET OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SEL DE ROUTE

SUITE à une demande de soumission sur invitation pour la fourniture d'environ 600 tonnes métriques de sel de route pour la saison 2017-2018, l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 5 septembre à 14 h 01.

Le budget estimé a été établi au montant de 60 000 \$, incluant les taxes applicables.

Trois entreprises ont été invitées et les trois entreprises ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	Montant incluant les taxes
Technologies de dégivrage Cargill	96,93\$/tonne métrique
Compass mineral Canada corp. (Sifto)	97,99\$/tonne métrique
K + S Sel Windsor Ltée	100,53\$/tonne métrique

APRÈS analyse de conformité par le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle,

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe mandate l'entreprise Technologies de dégivrage Cargill plus bas soumissionnaire, pour la fourniture de sel de route au montant de 96,93\$ la tonne métrique, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.



N° de résolution
ou annotation

2017-09-254



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'autoriser une dépense maximale de 58 158 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-330-00622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OUVERTURE DE LA SOUMISSION SUR INVITATION 2017-009-TP ET OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE D'ABRASIF

SUITE à une demande de soumission sur invitation pour la fourniture d'environ 900 tonnes métriques d'abrasif pour la saison 2017-2018, l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 5 septembre à 10 h 01.

Le budget estimé a été établi au montant de 18 000 \$, incluant les taxes applicables.

Trois entreprises ont été invitées et deux entreprises ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	Montant incluant les taxes
Transport Daniel Bourgon inc.	18,65\$/tonne métrique
Pavages Vaudreuil Ltée	18,77\$/tonne métrique
Sablère Chevrier & Fils inc.	non déposée

APRÈS analyse de conformité par le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe mandate l'entreprise Transport Daniel Bourgon inc. plus bas soumissionnaire, pour la fourniture d'abrasif au montant de 18,65 \$ la tonne métrique, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'autoriser une dépense maximale de 16 785 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-330-00622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-255

APPROBATION DES BONS DE COMMANDE TP-000190 ET TP-000195

Les bons de commande numéro TP-000190 et TP-000195 relatifs à Marquage Sud-Ouest 2013 au montant total de 19 292,81 \$, incluant les taxes applicables sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les bons de commande numéro TP-000190 et TP-000195 relatifs à Marquage Sud-Ouest 2013 au montant total de 19 292,81 \$ pour des travaux de marquage sur le territoire de la Municipalité;

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de 19 292,81 \$, incluant les taxes applicables, à Marquage Sud-Ouest 2013 par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2017-09-256

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**APPROBATION DU BON DE COMMANDE TP-000203 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT - ADDÉNERGIE**

Le bon de commande numéro TP-000203 relatif à Addénergies au montant de 149,47 \$, incluant les taxes applicables est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le bon de commande numéro TP-000203 relatif à Addénergies au montant de 149,47 \$ pour l'acquisition d'un deuxième commutateur;

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de 149,27 \$, incluant les taxes applicables, à Addénergies par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 23-030-01724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-257

**DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR UNE
RÉDUCTION DE LA VITESSE DANS LES ZONES SCOLAIRES DE LA
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT l'emplacement de l'école secondaire Soulanges sur la rue Sainte-Catherine et l'emplacement de l'école primaire Sacré-Cœur sur le chemin de l'Église;

CONSIDÉRANT que les chemins susmentionnés sont largement empruntés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la protection et la sécurité des élèves fréquentant les établissements scolaires se trouvant sur le territoire de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal demande au ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports de réduire la vitesse à 30km/heure sur le rue Sainte-Catherine dans le secteur de l'école secondaire Soulanges et sur le chemin de l'Église dans le secteur de l'école primaire Sacré-Cœur;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-258

**APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 8 – AMEC
FOSTER WHEELER ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE**

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'ordre de changement numéro 8 d'AMEC FOSTER WHEELER, dans le cadre de l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour un montant total de 366,77 \$, incluant les taxes applicables. Cet ordre de changement numéro 8 correspond à des problèmes de télémétrie, d'alarmes à la station SP2 et à l'attente d'un électricien;



N° de résolution
ou annotation

2017-09-259



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle à signer l'ordre de changement numéro 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-09 POUR LE LOT 4 654 864 (109, RUE E.-AUBRY)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 27 juillet 2017 par Cynthia Durand-March pour le lot 4 654 864 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre l'installation d'une clôture de 1,83 mètre de hauteur en cour et en marge avant secondaire, alors que l'article 13.5.1 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements prescrit une hauteur maximale de 1 mètre pour les clôtures situées en cour et en marge avant;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres propriétés dans cette situation ont une clôture semblable au présent projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de protéger la vue de la résidence située à l'arrière dont la façade principale est perpendiculaire à cette propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager d'une hauteur ne dépassant pas 1,83 mètre à maturité soit aménagé sur le coin nord vis-à-vis du lot 4 802 157 du cadastre du Québec et que l'implantation de la clôture soit conforme au plan déposé par la demanderesse, lequel comprend un triangle de visibilité de 7,6 mètres sur ce même coin;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-09 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2017-09 pour le lot 4 654 864 du cadastre du Québec, afin de permettre l'installation d'une clôture de 1,83 mètre de hauteur en cour et en marge avant secondaire, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager d'une hauteur ne dépassant pas 1,83 mètre à maturité soit aménagé sur le coin nord vis-à-vis du lot 4 802 157 du cadastre du Québec et que l'implantation de la clôture soit conforme au plan déposé par la demanderesse, lequel comprend un triangle de visibilité de 7,6 mètres sur ce même coin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-260

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-10 POUR LE LOT 4 458 257 (60 à 66, RUE P.-J. LEMOYNE)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 22 août 2017 par Michel Lacerte pour le lot 4 458 257 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre l'aménagement de l'aire de stationnement d'une habitation multifamiliale ayant une allée de circulation de 4,6 mètres de largeur, qui n'est pas protégée par une bordure de béton et qui empiète de 1,32 mètre dans la zone tampon de la zone H5-



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

62, alors que les articles 10.5, 10.8 et 20.6 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements prescrivent une largeur minimale de 6,7 mètres pour les allées de circulation à double sens, l'obligation d'aménager une bordure de béton autour des stationnements d'au moins 8 cases et l'interdiction de construire à l'intérieur de la zone tampon d'une largeur de 6,1 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible d'aménager les espaces de stationnements en conformité avec la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-10 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2017-10 pour le lot 4 458 257 du cadastre du Québec, afin de permettre l'aménagement de l'aire de stationnement d'une habitation multifamiliale ayant une allée de circulation de 4,6 mètres de largeur, qui n'est pas protégée par une bordure de béton et qui empiète de 1,32 mètre dans la zone tampon de la zone H5-62.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-261

REMBOURSEMENT DÉROGATION MINEURE DU 52 À 58, RUE P.-J. LEMOYNE (VOIR ÉGALEMENT 60 À 66, RUE P.-J. LEMOYNE)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée lors du conseil municipal du 14 août 2017 afin de demander le remboursement de la dérogation mineure 2017-08 pour l'aménagement du stationnement d'un immeuble multifamilial de 4 logements;

CONSIDÉRANT QUE le pavage du stationnement, obligatoire en vertu du règlement de zonage pour ce type de bâtiment a été exigé lors de l'inspection de fermeture de permis du 60 à 66, rue P.-J. Lemoyne faite le 19 octobre 2016 suite à l'échéance du permis de construction.

CONSIDÉRANT QUE le 52 à 58, rue P.-J. Lemoyne partage son accès au stationnement avec le 60 à 66, un avis lui demandant de déposer une demande de permis et de procéder au pavage lui a été envoyé le 15 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont pleinement coopéré afin de régler la situation mais la dimension du terrain jumelé aux contraintes réglementaires ne permette pas d'y construire un stationnement, à moins de procéder par dérogation mineure. C'est ce qu'ils ont fait le 13 juillet 2017.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est la seule manière de régler la problématique et que les propriétaires ne sont pas responsables de cet état de fait;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre, appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DE REMBOURSER les frais des demandes de dérogation mineure 2017-08 et 2017-10 au montant de 500 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-262

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRÉMATERNELLE AU PAYS ENCHANTÉ INC.

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de la Prématernelle Au pays enchanté inc. a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 600 \$ à la prématernelle au Pays enchanté inc. afin de soutenir cet organisme dans la poursuite de leur objectif pédagogique auprès des enfants âgés de 3 à 5 ans;

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-263

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - KIN BALL SUD-OUEST

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de l'organisme Kin-Ball Sud-Ouest, a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT l'absence d'information supplémentaire demandée,

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de l'organisme Kin-Ball Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-264

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINT-POLYCARPE

ATTENDU qu'une demande d'aide financière du Club de l'âge d'or Saint-Polycarpe a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 101 \$ au Club de l'Âge d'or Saint-Polycarpe pour la consommation de divers produits au Centre sportif Soulanges

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Aucun conseiller ne souhaite prendre la parole.

PAROLE AU MAIRE

- Fête des citoyens et Journée de la Culture
- Recrutement de personnel pour les élections
- Cueillette des branches
- Prochaine séance ordinaire du conseil le 2 octobre 2017
- Présentation de la nouvelle adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications
- Élections 2017 : intention du Maire de solliciter un 2^e mandat
- Acquisition de véhicules électriques et installation de bornes électriques
- Marquage sur le territoire de la Municipalité
- Boîte aux lettres
- Béton Brunet
- Présidence de la Table régionale d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Les sujets traités sont les suivants, à savoir :

- Réduction de la vitesse dans les zones scolaires de la Municipalité
- Sécurité des installations de la Municipalité : caméras de surveillance, détecteurs de mouvements et lumières
- Boîte aux lettres
- Ralentisseurs (dos d'âne) sur la rue Bourgon
- Coupe du gazon sur le territoire du CN
- Coupe du gazon dans les fossés

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 17, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 11 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier


Eric Lachapelle

Le maire


Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal*